



ARRETE PORTANT DECLARATIONS DE CREATIONS OU DE VACANCES D'EMPLOIS N° 2016-45

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 14, 23 et 41;

Vu les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégorie A, B ou C sont arrêtées conformément au tableau suivant qui comporte **11 déclarations.**

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et à Monsieur le Représentant de l'Etat auprès des collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélémy.

ARTICLE 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché et transmis conformément aux dispositions de la loi susvisée.

**Transmis en Préfecture
le 12/12/16**

Fait à Basse-Terre, le 08/12/2016

La Présidente

Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE

Collectivités territoriales, Etablissements Publics	GRADE	Intitulé du poste	Motif de la vacance	Temps de travail	Descriptif du poste	N° ENREG.
Commune de Grand-Bourg de M/ Galante	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Professeur d'arts plastiques	Fin de contrat	35 H 00	Assurer l'enseignement des arts plastiques. - coordonner les activités. - transmettre le goût des arts plastiques et de la création artistique. - participer au développement de l'information et de la communication au sein de la collectivité	1607
Commune de Grand-Bourg de M/ Galante	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Professeur d'arts plastiques	Fin de contrat	35 H 00	Assurer l'enseignement des arts plastiques. - coordonner les activités. - transmettre le goût des arts plastiques et de la création artistique. - participer au développement de l'information et de la communication au sein de la collectivité	1608
Commune de Grand-Bourg de M/ Galante	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Professeur de musique	Fin de contrat	35 H 00	Assurer l'enseignement des différentes disciplines (chant, guitare, piano, ka percussion, trompette). - coordonner les activités. - transmettre le goût de la musique et de la création artistique. - participer au développement du budget de la cellule musicale. - participer au développement de l'information et de la communication au sein de la collectivité	1609
Commune de Grand-Bourg de M/ Galante	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Professeur de musique	Fin de contrat	35 H 00	Assurer l'enseignement des différentes disciplines (chant, guitare, piano, ka percussion, trompette). - coordonner les activités. - transmettre le goût de la musique et de la création artistique. - participer au développement du budget de la cellule musicale. - participer au développement de l'information et de la communication au sein de la collectivité	1610

Conseil Départemental	ATTACHE	Chef de service Subvention Globale FSE	Fin de contrat	35 H 00	Pilotage et coordination de la Subvention Globale FSE de la Collectivité Départementale. Management du Service Subvention Globale FSE.	1611
Conseil Départemental	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Responsable Cellule Retraite	Retraite	35 H 00	Applique et gère, à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, l'ensemble des processus de fins de fonction	1612
Commune des Abymes	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	Agent polyvalent	Détachement ou intégration directe	35 H 00	- Participer à la mise en œuvre des procédures contre les constructions illicites. - Effectuer sous le contrôle du chef de service, diverses enquêtes sur le terrain. - Surveiller l'occupation du territoire notamment le remblai des ravines et les exploitations de carrières (vérification des autorisations). Rédiger les rapports circonstanciés et procès-verbaux d'infraction, prendre des photos...	1613
Commune des Abymes	DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	Directeur de police municipale	Détachement ou intégration directe	35 H 00	- Participer à la conception et assurer la mise en œuvre des stratégies d'intervention de la Police Municipale. - Assurer l'encadrement des fonctionnaires des cadres d'emploi des chefs de service de police municipale et des agents de police dont il coordonne les activités. - Assister et conseiller techniquement les élus. - Assurer une veille réglementaire	1614
Conseil Départemental	DGS DEPARTEMENTS JUSQU'A 900 000 HABITANTS	Directeur Général des Services départementaux	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Participe à l'explicitation des orientations de la collectivité et à la mise en forme, avec l'équipe politique, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de	1615

					l'action publique. Pilote l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies	
Conseil Départemental	SAGE-FEMME DE CLASSE NORMALE	Sage-femme	Fin de contrat	35 H 00	Assure sur son territoire d'intervention, auprès de la femme enceinte, une, prévention psycho-médicosociale et un suivi global de la grossesse et du postnatal. Participe aux activités de planification et d'éducation familiale et assure des actions de soutien à la parentalité et à la promotion de la santé...	1616
Conseil Départemental	SAGE-FEMME DE CLASSE NORMALE	Sage-femme	Fin de contrat	35 H 00	Assure sur son territoire d'intervention, auprès de la femme enceinte, une prévention psycho-médicosociale et un suivi global de la grossesse et du postnatal. Participe aux activités de planification et d'éducation familiale et assure des actions de soutien à la parentalité et à la promotion de la santé...	1617

LA PRESIDENTE

Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE
BP 465, Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris
97 100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 99 45 00 Fax : 0590 99 45 21
Site Internet : <http://www.cdg971.com>